



## VILLE D'UGINE

### DECISION DU MAIRE N°2024-9

**Centre Socioculturel Eclat de Vie**

**Objet : Location minibus été 2024**

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu l'article L2122.22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2023 portant délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal, modifiée par délibération du Conseil Municipal en date du 04 février 2024, notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et services d'un montant inférieur à 221 000 € HT, ainsi que toutes les décisions concernant les avenants (y compris pour les marchés d'un montant supérieur à 221 000 € HT), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à une entreprise de location de minibus,

Vu la consultation engagée le 17 novembre 2023

#### DECIDE

Article 1 : La location des minibus est confiée à la société JEAN LAIN RENT domiciliée 125 rue de la Dent du Chat – 73420 VOGLANS pour les périodes des vacances d'été 2024

Article 2 : Le montant de la location d'un véhicule selon les périodes demandées est fixée à :

- **Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'Espace Jeunesse**

Catégorie	Périodes	Nbre de minibus	Km inclus	Tarif TTC / Véhicule	Km supp. TTC
Minibus 9 places	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2024 au 30 août 2024 (chantier nature)	1	2000	1200,00 €	0,36 €
Minibus 9 places	Du 8 juillet au 2 août 2024	2	2000	1140,00 €	0,36 €
Minibus 9 places	Du 8 juillet au 2 août 2024	1	4000	1500,00 €	0,36 €
Minibus 9 places	Du 5 août 2024 au 30 août 2024	2	2000	1140,00 €	0,36 €

• **Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Centre de Loisirs 3-11 ans**

Catégorie	Périodes	Nbre de minibus	Km inclus	Tarif TTC / Véhicule	Km supp. TTC
Minibus 9 places	Du 8 juillet au 2 août 2024	1	2000	1140,00 €	0,36 €
Minibus 9 places	Du 8 juillet au 2 août 2024	1	4000	1500,00 €	0,36 €
Minibus 9 places	Du 5 août 2024 au 30 août 2024	2	2000	1140,00 €	0,36 €

Généralités pour les différents lots :

- Véhicule équipé d'un panneau « Transports d'enfants »
- Véhicule équipé d'un Triangle et un gilet jaune
- Véhicule équipé d'un extincteur
- Possibilité d'avoir des véhicules équipés avec GPS
- Assurance tous risques avec une franchise en cas de sinistre responsable ou sans tiers identifié : **1800,00 euros TTC**
- Le coût du kilomètre supplémentaire sera de **0,36 € TTC**
- Location exceptionnelle journée : **164,00 euros TTC pour 80 kms**
- Livraison des véhicules au Centre Socioculturel Eclat de Vie – 12 allée André Cerbonney à Ugine, au tarif de 50 € par véhicules aller/retour ou récupération des véhicules directement sur Albertville.
- Conducteurs âgés de plus de 21 ans et ayant plus de 2 ans de permis
- Entretien préconisé par le conducteur à la charge de Jean LAIN RENT, ainsi que les réparations dans le cadre d'une utilisation normale du véhicule
- Pneumatiques à la charge de Jean LAIN RENT résultant de l'usure normale
- Un véhicule de remplacement

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le Responsable de Service, et Madame le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240215-2024-09-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

Fait à Ugine, le 15 février 2024

Franck LOMBARD

Maire d'Ugine

